

Très honorable député de Prince-Albert

M. Stanfield: Je le veux bien.

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, permettez-moi de dire que les applaudissements provoqués de ce côté-ci qu'a suscités le chef de l'opposition quand il a fait l'éloge du très honorable représentant de Prince-Albert sont un témoignage éloquent de l'estime qu'il nous inspire.

Des voix: Bravo!

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, je remercie le chef de l'opposition (M. Stanfield) et tous les autres qui, comme lui, ont parlé en des termes empreints de générosité. Comme je viens d'une province productrice de pétrole, je tiens toujours à nourrir le feu de toute controverse, et je continuerai de le faire en espérant que le premier ministre (M. Trudeau), dans ses entretiens avec les premiers ministres des provinces cette semaine, pourra faire en sorte que tous les Canadiens obtiennent ce pétrole.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: Trente-quatre ans, c'est long, et pas un jour ne passe que je ne me rende mieux compte de la grandeur des institutions parlementaires. En des circonstances comme celles-ci, il est difficile de s'exprimer, car il n'y a rien qu'un député désire plus que d'être considéré par tous, sans égard aux partis, comme un fidèle serviteur de la Chambre des communes.

Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a parlé d'un autre John Turner. Je me rappelle très bien qu'à cette époque, les députés avaient l'habitude de citer Shakespeare et d'autres classiques. Un soir, une grande discussion s'éleva sur la question de savoir ce que Shakespeare avait ou n'avait pas dit; s'étant levé, ce John Turner du Manitoba prit la parole et dit: «Je n'ai pas vraiment fait une étude approfondie de Shakespeare, si ce n'est de ce vers célèbre: «une bière ou pas de bière, telle est la question.»

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: Ce soir-là, il a vraiment su vivre à la hauteur de ce trait qu'il a attribué à «monsieur Shakespeare».

Plus je vieillis, et plus je me sens pris d'affection pour cette institution et pour ses membres. En tant que Canadiens, nous pouvons nous réjouir, en toute modestie, de ce que notre pays n'ait rien connu de semblable à ce qui a secoué le régime politique d'un certain pays que nous estimons beaucoup.

Le député qui a parlé au nom du Crédit Social est parti du bon pied en 1957. A mon âge, on ne pense pas à l'avenir, on vit au jour le jour.

Mes dernières paroles de remerciement sincère aux députés ne seront pas un avertissement, mais une simple évocation d'autres carrières parlementaires beaucoup plus longues. Sir Wilfrid Laurier a servi 47 ans et sir John A. Macdonald 48 ans, y compris, bien sûr, un séjour prolongé au Parlement du Haut et du Bas Canada. J'y vois un objectif à atteindre.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: A vous tous, du fond du cœur, je dis merci. Je remercie le leader du gouvernement à la Cham-

[M. MacEachen.]

bre pour ses paroles beaucoup trop flatteuses. Lui et moi sommes à la Chambre depuis longtemps et je prévois que chacun de nous essaiera de prolonger encore son séjour.

Des voix: Bravo!

AFFAIRES COURANTES

[Français]

BILLS PRIVÉS EN GÉNÉRAL ET RÈGLEMENT

M. Gérard Duquet (Québec-Est): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter le 1^{er} rapport du comité permanent des bills privés en général et du Règlement, dans les deux langues officielles.

[Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux Procès-verbaux de ce jour.]

* * *

[Traduction]

LA LOI SUR LES TERRES DESTINÉES AUX ANCIENS COMBATTANTS

ANNONCE DE LA PROLONGATION DE L'APPLICATION
JUSQU'AU 31 MARS 1975

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire une déclaration au sujet de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Les députés savent sans doute que la loi actuellement en vigueur prévoit que le directeur ne pourra accepter de demande de nouvel établissement après le 31 mars 1974. Cette disposition a été insérée dans la loi par le Parlement il y a neuf ans.

Pendant des mois, j'ai étudié la question...

Des voix: Oh, oh!

M. MacDonald (Cardigan):... de savoir si l'application de la loi devrait être prolongée davantage. Le 12 mars, j'ai décidé de réexaminer la question. En conséquence, je tiens maintenant à annoncer que le gouvernement va présenter pour avoir fait cette déclaration, mais je dois dire que pendant un an, soit jusqu'au 31 mars 1975, pour permettre aux anciens combattants admissibles, que la présente date-limite a peut-être pris de court, de présenter leur demande.

Des voix: Bravo!

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier le ministre pour avoir fait cette déclaration, mais je dois dire que je ne puis le complimenter ni le féliciter pour la toute petite concession qu'il vient de faire aux anciens combattants. Cela prouve tout simplement que le gouvernement fait preuve d'un manque total de compassion...

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Tout ce qu'il fait, c'est s'amuser au jeu de la politique.